

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 22 juin 2026**

**– Point 8b de l'ordre du jour –**

**Délibération n° 2026-17**

**Autorisant la Directrice générale par intérim à lancer la procédure d'appel d'offre, à attribuer et à signer le marché alloti ayant pour objet des prestations de réception, de stockage, de conservation, de mise à disposition et de distribution de dispositifs médicaux et équipements de protection individuels**

Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L. 1413-1 et suivants du code de santé publique, et notamment ses articles L. 1413-4 et L. 1413-9 ;

Vu l'article R.1413-12 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1** – Autorise la Directrice générale par intérim de Santé publique France à lancer la procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché alloti pour les prestations de réception, de stockage, de conservation, de mise à disposition et de distribution de dispositifs médicaux et équipements de protection individuel.

**Article 2** - La Directrice générale par intérim est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire  
le : 07 juillet 2026

Sylvie LEMMET  
Présidente par intérim du Conseil d'administration